Fiche d'inscription saison 2024 – 2025 PHOTO RÉCENTE A COLLER Nom: Glant Gannatois Badmi **SVP** Prénom : **Règlement :** Chèque (en 2 fois max.) T Espèces OU Montant de la licence : Pass'Sport (**50 €**) et/ou Pass'Région (**30 €**) chèque de caution! A déduire: Code(s): Toute personne éligible aux aides doit cocher la ou les cases ci-dessus, renseigner ses codes, et fournir un chèque de caution égal au montant du ou des Pass. Le chèque vous sera restitué, dès réception par le club du montant de l'aide. Divers: Vous êtes Intéressé(e) pour participer occasionnellement aux Interclubs (dimanche) Oui ☐ Non Modalités d'inscriptions aux compétitions : ◆ Compétition départementale Interclubs : Le LVGB participe à une compétition départementale par équipe qui couvre 4 à 5 dates durant la saison. Chaque équipe est généralement composée de trois garçons et deux filles. Le club couvre les frais d'inscription et attribue 2 boîtes de volants par équipe et par date de rencontre. Le responsable « Interclubs » est Cédric Billard : il diffuse les informations relatives aux interclubs sur un WhatsApp dédié, il gère les inscriptions aux interclubs avec le CODEP, il organise les équipes à chaque date. ♦ Compétitions individuelles : Chaque participant peut s'inscrire directement au travers de son compte ebad (Android/iOS) ◆ Désistement et forfait dans le cadre d'une compétition officielle : Désistement jusqu'à la date limite : tout joueur peut se désister librement en en informant l'organisateur sur ebad. Désistement au-delà de la date limite : le joueur qui veut se désister doit entrer personnellement en contact directement avec les organisateurs du tournoi. Tout participant à une compétition individuelle doit prendre connaissance de la circulaire d'information FFBaD/LBBa sur les conditions encourues en cas de forfait (document consultable sur le site internet de la FFBaD) et doit respecter le règlement intérieur de la compétition. En cas de forfaits répétés, le joueur pourra se voir priver de s'inscrire à des compétitions au nom du club, et s'expose à d'autres sanctions. ♦ Prise en charge du club aux « compétitions individuelles » : Les frais de déplacement et de repas ne sont pas pris en charge par le club. Les volants plumes réglementaires ne sont pas fournis par le club. Chaque joueur se doit d'en posséder et d'être équipé d'une tenue conforme, comme défini dans le règlement intérieur de chaque compétition. Le club propose, au travers de sa « boutique du club », des volants à des tarifs préférentiels et des tenues (short+maillot) aux couleurs du club, payables en espèces ou par chèque à l'ordre du LVGB.

Signature

le/.....

Je soussigné(e)

Fait à

Règlement intérieur 2024 – 2025

- 1. Le licencié déclare adhérer sans réserve au **formulaire 2024-2025 de la FFBaD** qu'il a remis lors de son inscription dument complété et signé.
- 2. Respecter le protocole en vigueur dans le gymnase.
- 3. Ne pas manger dans la salle.
- 4. Avoir des chaussures de sport en salle qui doivent être utilisées uniquement dans le gymnase.
- 5. La prise de douche est comprise dans le créneau horaire.
- 6. Durant les créneaux de jeu libre et l'accueil technique dirigé des mercredi et samedi, le club ne peut pas être tenu responsable des licenciés mineurs. Ceux-ci restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux qu'ils soient présents ou non lors des créneaux fréquentés par le mineur. Il est rappelé que le fait de souscrire à une assurance extrascolaire protège votre enfant durant ses activités sportives pratiquées pendant les vacances ou ses loisirs, notamment en club.
- 7. Une licence n'est validée que lorsque la cotisation a été réglée et que le dossier est rendu complet et signé. Un recu d'adhésion vous sera alors remis.
- 8. Le club permet (sous couverture de la Fédération Française de Badminton) à toute personne intéressée de faire <u>3 séances d'essai</u>. Un QR code doit être scanné afin d'accéder à la page de saisie des participants. Une raquette et un volant vous seront prêtés si besoin.
- 9. Chaque adhérent a l'obligation d'aider au bon déroulement des séances (mise en place et rangement des terrains, en début et fin de séance) et nettoyage de la salle si nécessaire. De plus, il va de soi qu'un esprit sportif et respectueux de chacun est demandé.
- 10. Les jours de forte affluence, le club impose des rotations dirigées par les membres du bureau afin que chacun puisse profiter des installations convenablement et que le temps de pratique et de pause soit à peu près équitable entre tous les joueurs présents.
- 11. Le prix des licences est fixé à :
 - Licence adulte et jeune à partir de 16 ans au 01/09/2024 ...: 100 €
 - ❖ Licence jeune de moins de 16 ans au 01/09/2024:
 - **Ψ** Une remise de **10 €** est applicable à partir de la 3ème licence pour une même famille.
- 12. Les créneaux sont définis comme tels :

Mardi de 16h00 à 18h30. Jeu libre : tout pub
--

■ Mercredi de 19h30 à 20h30, Entraînement dirigé : jeunes à partir de 13 ans et adultes

Mercredi de 20h30 à 22h30,
Jeu libre : adultes et jeunes dès 15 ans
Jeudi de 20h30 à 22h00
Entraînement compétiteurs : à confirmer

Vendredi de 16h00 à 18h00,
Jeu libre : tout public

■ Samedi de 9h00 à 12h00, Entraînement dirigé des jeunes (2 groupes) et jeu libre tout public (*)

■ Dimanche de 18h00 à 20h30, Jeu libre : adultes et jeunes dès 15 ans (1 terrain réservé au simple)

Accès prioritaire à l'entrainement des jeunes (4 terrains), puis à leurs accompagnants adultes en jeu libre (3 terrains).

- 13. Le club fournit 2 volants par terrain monté durant les créneaux de jeu libre, ainsi que le matériel nécessaire pendant la séance « entrainement dirigé », à restituer en fin de chaque créneau.
- 14. Les licenciés seront prévenus de l'indisponibilité ou de l'annulation d'un créneau par mail. Ils pourront également consulter toutes les informations directement sur la page facebook du club :

https://www.facebook.com/Le-volant-Gannatois-Badminton-254395691629084/?fref=ts

LE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT INTERIEUR ENTRAINERA DES SANCTIONS

Date :	- 1	1	/	- 1	/	- 1	1	1	I	